

LE CAHIER **DES** **BONNES PRATIQUES**

N° 03 - SEPTEMBRE 2015

ÉDITO

Par Nathalie Levray

“Aux armes, citoyens !”

L'action sociale et le développement social existeraient-ils sans citoyenneté ? Sans avoir été brutalement posée, c'est cette question que visite le Cahier des bonnes pratiques ce mois-ci. L'étymologie rappelle que le mot citoyen (du latin civis) est celui qui a droit de cité et la citoyenneté, l'état ou la qualité de citoyen. L'administration l'analyse comme le “lien social entre une personne et l'État”, dont découlent droits et obligations.

Dans les pratiques ou les modèles présentés ici, chaque réseau vient offrir un éclairage particulier de ce “lien social” traduit plus prosaïquement par la “participation à la vie de la cité”. L'enjeu sociétal est présent pour tous ces acteurs, qui partagent la volonté de faire exister socialement les uns, comme l'utilité sociale l'est pour focaliser l'intervention citoyenne des autres. Convoquée sur le terrain de l'existence de droits, du déblocage de l'expression personnelle ou collective, de la capacité à essayer ou à résoudre des conflits, la citoyenneté mobilise la confiance, la reconnaissance, la responsabilité et la laïcité. Elle vient répondre à des besoins exprimés par la société, adapter un outil à une nouvelle réalité ou à l'évolution des comportements, travailler à la paix sociale. L'inclusion dans un collectif sur un espace géographique donné fait clairement sens pour que chacun prenne place dans la société. Les perspectives ainsi ouvertes donnent envie.

Alors, oui : “Aux armes, citoyens” pour que la citoyenneté envahisse nos territoires !



SOMMAIRE

L'engagement citoyen irrigue le champ d'intervention des ADMR.....	24
Malades d'Alzheimer, familles, aidants : tous citoyens ! ..	25
La junior association sème la graine de la citoyenneté chez les 11-18 ans	26
L'enfant, sujet de droit et citoyen en devenir.....	28
Un comité éthique interassociatif pour les personnes âgées	29
L'économie sociale et solidaire au service de la paix sociale	30

L'ENGAGEMENT CITOYEN IRRIGUE LE CHAMP D'INTERVENTION DES ADMR

La présidente de l'Union nationale des ADMR revient sur la citoyenneté - participation à la vie de la cité, une valeur promue dans le projet politique du mouvement depuis 1945.

Joyeux anniversaire ! Le mouvement ADMR fête cette année ses 70 ans. "Depuis l'origine, le projet politique de notre réseau - maintenir à domicile le plus longtemps et dans les meilleures conditions possible - fonctionne sur les mêmes valeurs de solidarité, de fraternité et de citoyenneté" rappelle Marie-Josée Daguin, présidente de l'Union nationale ADMR.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE

Le modèle est fondé sur "l'engagement des hommes et des femmes pour produire ensemble de l'utilité sociale et trouver chacun son épanouissement." Chaque association locale s'adresse ainsi, au delà de toutes convictions politiques et religieuses, à la personne. Si elle est aidée, pour qu'elle trouve ou conserve sa place dans la société par l'écoute, l'accompagnement et la préservation de sa capacité de faire. S'il s'agit d'un bénévole, pour qu'il participe à la construction et au maintien du lien social, en apportant tant son expérience et ses compétences que sa connaissance de la vie de sa commune ou de son quartier. Le salarié, lui, intervient auprès de ses concitoyens conformément au projet associatif dans une double prestation technique et relationnelle et même pour participer au conseil d'administration de son association, au titre d'administrateur salarié. C'est ainsi que les trois composantes de ce "triangle d'or" citoyen contribuent



© ADMR

ENGAGEMENT SOCIAL

Le mouvement a participé à la mise en place de la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (BAD). Depuis 2012, les salariés bénéficient notamment d'un régime de complémentaire santé obligatoire, d'une majoration plus importante de la rémunération du travail le dimanche et les jours fériés, ou encore d'une réduction du temps de travail d'une heure par jour pour les femmes enceintes à partir du troisième mois de grossesse.

à l'aménagement du territoire, en lien avec les instances locales, départementales, régionales et nationales du mouvement, et les partenaires sociaux et médico-sociaux, associatifs ou institutionnels.

S'ADAPTER À LA SOCIÉTÉ

À l'écoute des évolutions des modes de vie et des demandes des familles, de plus en plus d'associations locales ADMR organisent des conférences - débats et des animations avec les clients, leurs familles, les aidants et les intervenants, programment des sorties ou des activités communes pour favoriser les rencontres et le plaisir de partager, et mettent en place des aides au répit pour les aidants familiaux.

PORTER LA PAROLE

L'engagement citoyen du mouvement ADMR en tant que tel se traduit aussi par des interventions auprès des pouvoirs publics. Il revendique aujourd'hui l'arrêt de la précarisation financière des salariés et la hausse de la valeur du point. "L'aide à domicile est plus qu'un service ou une prestation. C'est une démarche professionnelle globale de solidarité nationale auprès des personnes fragiles pour leur garantir une mission de service public de qualité que l'Etat doit financer". Marie-Josée Daguin pointe en outre "l'urgence de reconnaître et valoriser le tissu associatif de l'aide à domicile dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement", et de verser à ceux pour qui le reste à charge devient trop lourd les 2 milliards d'euros de la cotisation additionnelle de solidarité pour l'autonomie.



ADMR

Contact : www.admr.org
01 44 65 55 55

MALADES D'ALZHEIMER, FAMILLES, AIDANTS : TOUS CITOYENS !

Reposant sur l'accueil des personnes souffrant de troubles Alzheimer, les Haltes Répit-Détente Alzheimer (HRDA) de la Croix-Rouge française préservent le lien social et soutiennent les familles.

“ Les Haltes Répit-Détente Alzheimer de la Croix-Rouge française proposent un accueil bénévole et citoyen en réponse à un besoin de répit pour les aidants familiaux ; ils rompent le face-à-face exclusif entre l'aidant et l'aidé”, explique Maëlle Troalen, chargée de mission. Ces lieux d'accueil non médicalisés proposent des activités (jeux de société, cuisine, peinture, etc.) adaptées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Une Halte Répit-Détente Alzheimer (HRDA) évite le repli sur soi de la personne aidée comme de l'aidant familial grâce aux contacts avec les autres, malades, familles ou bénévoles. Le relais pris pour une ou deux après-midi restaure la citoyenneté des personnes accueillies.

UTILITÉ SOCIALE

Pour Françoise Fromageau, Secrétaire nationale de la Croix-Rouge française, l'utilité sociale de la HRDA tient à “la prise en charge solidaire et citoyenne” qui y est proposée. En effet, explique-t-elle, la halte met en jeu quatre notions d'espaces différents. La “liberté du quotidien”, où l'aidant dispose de son temps libre comme il l'entend et où la personne malade conserve son libre arbitre pour participer ou non aux activités proposées selon ses goûts et ses envies ; l’“espace de citoyenneté” qui invite à quitter son domicile et à prendre une place physique dans la cité pour construire du vivre



© Johanne Goussikier

Pour tisser un lien de confiance essentiel, chaque bénévole s'occupe d'une personne en particulier

UN EXEMPLE DÉJÀ REPRIS

L'idée d'une prise en charge solidaire et citoyenne des populations les plus fragiles a essaimé. Le dispositif Monalisa applique le principe au profit des personnes âgées en situation d'isolement relationnel, dans une démarche collaborative d'intérêt général. Pour agir ensemble de manière durable, les associations, dont la Croix-Rouge française, et les institutions concernées coopèrent au sein de l'association nationale Monalisa et d'un comité national de soutien. Une charte d'équipe citoyenne promeut une intervention des bénévoles et des citoyens autour d'un objectif commun.

L'INTÉRÊT DE LA PRATIQUE

- Créer un lieu non thérapeutique de rencontre, solidaire et citoyen
- Construire l'action en lien et avec le concours des acteurs du territoire
- Susciter et révéler l'altérité de la société civile

ensemble ; “la dignité et l'estime de soi” restaurées grâce au regard bienveillant du bénévole, lui-même simple citoyen ; enfin l'attention personnalisée portée à la personne accueillie construit un “espace d'humanité”.

Le dispositif éclaire les enjeux sociétaux autour de la maladie d'Alzheimer. Françoise Fromageau souligne trois pistes innovantes mises au jour par les HRDA : la possibilité d'ouvrir dans la ville un espace civil dédié aux personnes souffrant de troubles Alzheimer et à leurs proches ; l'avancée des mentalités sur les pathologies démentielles grâce à ce type de lieu qui accepte les différences ; la responsabilité collective pour accueillir au mieux les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentée. La solution, non thérapeutique, s'inscrit d'ailleurs dans le tissu existant des prises en charge. Tout projet d'ouverture est analysé sur son territoire, en lien avec les acteurs du monde sanitaire, social et médico-social et les élus locaux.



CROIX-ROUGE FRANÇAISE

Contact : www.croix-rouge.fr
Tél. : 01 44 43 11 00

LA JUNIOR ASSOCIATION SÈME LA GRAINE DE LA CITOYENNETÉ CHEZ LES 11 - 18 ANS

Le Réseau national favorise l'engagement autonome de jeunes mineurs porteurs de projets et l'expérimentation d'un cadre collectif. Une façon de faire exister socialement la jeunesse.



La Junior Association est un lieu de fraternité, d'affinité et de créativité. À découvrir sur Internet à l'adresse www.juniorassociation.org.

Si elle n'est pas récente, la pratique de la Junior Association n'en demeure pas moins toujours innovante. Telle le sphinx, elle se régénère et chaque nouvelle Junior Association (JA) est l'occasion d'adapter le dispositif à la réalité de la société, à l'évolution des envies et des pratiques des 11 - 18 ans. "Inventée à la fin des années 1990, le système permet de contourner les blocages qui empêchent les jeunes de s'associer et de monter officiellement un projet en autonomie", explique Olivier Bourhis, délégué général du Réseau national des Juniors Associations (RNJA).

ENGAGEMENT DE LA JEUNESSE

Le RNJA est une association régie par la loi de 1901, initiée par la Ligue de l'enseignement rejointe au début des années 2000 par la Fédération des

CHIFFRES

4 550 projets depuis 1998

977 JA actives en 2013/2014

9 434 jeunes bénévoles membres des JA

16,3 ans (moyenne d'âge)

Centres Sociaux et Socioculturels de France (FCSF), ainsi que la Confédération des MJC de France et l'association nationale Jets d'encre qui œuvre pour la promotion et la défense de la presse d'initiative jeune. Alors que la loi de 1901 n'interdisait aucunement aux non majeurs de créer une association, les préfetures refusaient aux mineurs le droit de s'associer dans ce cadre. C'est pour libérer ces freins et favoriser "l'engagement des jeunes dans la vie citoyenne, sans discrimination

d'âge", que le RNJA existe. Il abrite les Juniors Associations et permet aux jeunes de 11 à 18 ans de se regrouper, de fonctionner, telle une association de la loi de 1901, en leur garantissant des droits similaires aux associations déposées en préfeture : une existence officielle, une assurance qui couvre les risques liés à la responsabilité civile des mineurs et la possibilité d'ouvrir un compte, grâce à un partenariat établi avec plusieurs établissements bancaires. Par ce dispositif, l'association RNJA vise trois objectifs : encourager la liberté d'expression des jeunes, leur esprit d'initiative et le renouvellement de la vie associative, créer un espace de citoyenneté pour les jeunes de moins de 18 ans et faciliter leur passage de la Junior Association à l'association régie par la loi de 1901. La JA doit porter un projet collectif initié et porté

par des jeunes, avoir un impact sur le terrain et seuls des mineurs peuvent occuper les postes de décision. L'habilitation est renouvelable chaque année auprès du Réseau national.

CITOYENNETÉ DES ADULTES

Outre "l'espace de créativité et de sécurité" soulignés par Olivier Bourhis, celui-ci partage avec Aurore Saada, qui a participé au conseil d'administration du RNJA plusieurs années, la conviction que la Junior Association permet d'expérimenter la citoyenneté au quotidien. Par la possibilité que les jeunes ont de se faire aider par des adultes référents dans leur projet. Les jeunes accèdent à des informations, à des conseils, à des expériences et du savoir faire via cet accompagnement local. À cet égard, Olivier Bourhis considère la liberté offerte aux mineurs de tenter l'aventure de la JA comme un "acte de citoyenneté des adultes", par l'engagement des réseaux, de leurs dirigeants et de leurs personnels, mais aussi des adultes accompagnateurs locaux, bénévoles associatifs, élus locaux, parents, anciens des Juniors Associations. Il s'agit de faire confiance aux jeunes, de rendre possible des projets, sans sanction en cas d'échec. "L'objectif n'est pas de réussir mais de donner les moyens de faire", ajoute-t-il. L'adulte n'oppose pas les difficultés, les contraintes ou les écueils liés à un projet. Il soutient et conseille en laissant les jeunes expérimenter leur idée.

ÉCOLE DE LA VIE

"Les jeunes partent de leur passion et d'un projet autocentré. Au fil des étapes, ils élargissent leur champ de vision, s'ouvrent sur l'extérieur et découvrent un parcours d'engagement", insiste

TÉMOIGNAGE

ARTHUR HADDOU, *membre fondateur de Parkour city life, Issoire (63) et administrateur au RNJA*

Apprendre à faire confiance

"Ce n'est pas facile de passer le relais après 18 ans. Les jeunes qui veulent continuer la JA doivent comprendre par eux-mêmes que sans leur engagement dans l'association, il n'est pas possible de conserver de bonnes conditions d'exercice du parkour. La JA nous a procuré une identité et un statut, et a rassuré les élus locaux et la police face à une pratique non reconnue comme sport et qui faisait peur. Au moment de lâcher son bébé, il faut poursuivre la dynamique en pensant aux autres. Cela oblige à travailler sur soi et à apprendre à faire confiance".

Aurore Saada. Les jeunes acteurs associatifs ne disent pas autre chose. Arthur Haddou, qui a fondé à 14 ans la JA Parkour city life à Issoire (63), parle d'"une école de la vie". Pour lui, l'expérience collective donne "une éducation supplémentaire à celle des parents", et la JA "prépare à la citoyenneté, en silence parce qu'on ne s'en rend pas compte sur le moment". Même s'il ignore s'il réinvestira ce qu'il a appris, il sait que "la JA lui a ouvert les portes du vivre ensemble" et qu'il saura "s'adapter et résoudre les difficultés de la vie, dans le monde professionnel, dans la vie d'un immeuble, etc.". De son côté, Charlène Chaut, investie à Capendu dans l'Aude, pour des actions de solidarité d'abord locale, puis à l'international (JA Les engagés), évoque "la maturité, l'aisance à s'exprimer en

public ou devant des élus locaux, l'ouverture d'esprit et le goût des responsabilités".

CONFIANCE ET ESTIME DE SOI

Tous deux, qui ont chacun été élus représentant national des JA au sein du conseil d'administration du RNJA, sont persuadés que l'engagement dans une JA influe sur ceux qui fréquentent la JA. Charlène Chaut évoque "le jeune qui prend sa place dans la société, et la confiance que les adultes mettent dans le groupe". Elle raconte qu'un an et demi après la création de la JA, la municipalité de Capendu a créé un conseil municipal des jeunes et y voit une relation de cause à effet. Arthur Haddou estime que suivre des activités dans une JA affermit l'estime de soi et facilite tant l'intégration des jeunes à la vie de leur ville ou de leur village que leur reconnaissance par les autres. "La visibilité de la JA sur le territoire valorise les jeunes qui y viennent ; les familles sont fières de leurs enfants et sont redynamisées par l'image positive que la population a d'eux". Ce qu'Olivier Bourhis rappelle : "le premier intérêt d'une JA selon les jeunes, c'est qu'elle est un espace de crédibilité".

L'INTÉRÊT DE LA PRATIQUE

- **Changer le regard sur la jeunesse et expérimenter une relation de réciprocité entre adultes et mineurs**
- **Laisser les jeunes être acteurs de leur vie**
- **Inventer des possibles au delà des freins posés par la société**



FCSF

Contact : www.centres-sociaux.fr
Tél. : 01 53 09 96 16

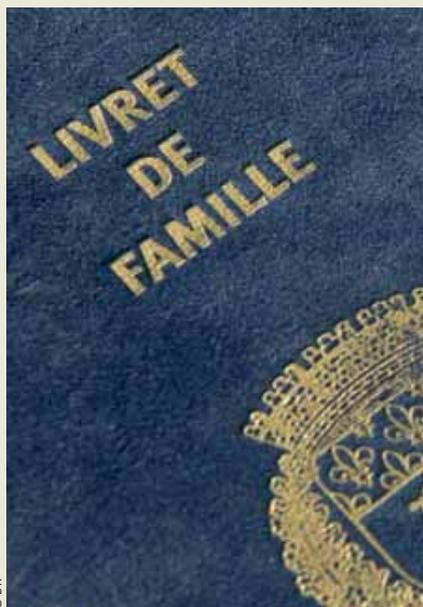


Contact : www.laligue.org
Tél. : 01 43 58 95 00

L'ENFANT, SUJET DE DROIT ET CITOYEN EN DEVENIR

La Fnadepape appelle à la révision des règles de l'accès aux origines personnelles et à l'institution de bonnes pratiques pour donner à l'enfant né sous le secret les mêmes chances qu'aux autres.

“Les mentalités changent”, et les règles qui régissent la société doivent suivre cette évolution. “Étonnant dans ce contexte que les enfants nés sous le sceau du secret n'aient toujours aucun droit à connaître leurs origines”, s'emporte Roland Willocq, vice-président de la Fnadepape récemment nommé au Conseil national pour l'accès aux origines personnelles (Cnaop). Pourquoi la loi relative à l'accès aux origines des personnes adoptées et pupilles de l'État (n° 2002-93, du 21 janvier 2002) n'a-t-elle connu aucune proposition de modification de la part du Cnaop ?



© DR

IDENTIFICATION IMPOSSIBLE

Les pratiques de travail au sein de l'institution sont dénoncées. Roland Willocq pointe “les problèmes d'organisation des conseils départementaux dont les demandes d'avis surchargent de travail le Cnaop, alors même que leurs personnels reçoivent une formation mise en œuvre par le conseil lui-même”. Étrange aussi “la surreprésentation féminine”, “l'absence des pères de naissance” et “le débarquement du Cnaop des mères de l'ombre, ces femmes qui recherchent leurs enfants parce qu'elles ont accouché sous le secret”. Il s'étonne ainsi d'une baisse de 3 % du nombre de levée du secret. Outre l'insuffisance de la législation, il déplore “l'incapacité de l'ins-

PRATIQUE ABUSIVE

Même la découverte de son lien de filiation après le décès de la mère naturelle est refusée à une personne en quête de ses origines. Les agents du Cnaop “interprétant la loi actuelle de façon abusive” recueillent de façon systématique “l'avis des mères de naissance sur leur volonté post mortem”. Cette pratique va “l'encontre du principe de retrouvailles ou de simple connaissance” dont le rapport DUYME souligne le caractère bienveillant.

titution à localiser les parents de naissance des demandeuses et demandeurs, voire à les identifier”.

DISCRIMINATION

Cette situation où l'accès aux origines “est basé sur le facteur chance et la seule volonté de la génitrice” est porteuse de discriminations et de grande souffrance pour l'enfant. La quête de ses origines peut lui causer “des dommages psychiques, le perturber jusqu'à l'empêcher d'accéder à un niveau de connaissances propres à lui offrir un bon travail et une bonne réussite de vie, voire entraîner des affections somatiques”, raconte Roland Willocq. Sans compter les “dépenses astronomiques” que certains engagent, entraînés “par des officines peu scrupuleuses”.

ÉGALITÉ ENFANT - MÈRE

Face à cet état de fait et de droit, la Fnadepape réclame que “la situation des enfants nés sous le secret puisse être normalisée à leur majorité” par “un montage où les gamins sont à égalité de droits avec les mères”. Elle rappelle que la France a ratifié en 1990 la convention internationale des droits de l'enfant. “Depuis cette date, plaide Roland Willocq, l'enfant est devenu un sujet de droit et la législation de l'action sociale doit être mise en harmonie avec son intérêt supérieur”. Ce n'est pas parce qu'il ne vote pas encore, que l'enfant n'est pas un citoyen. Au moment de faire évoluer les pratiques - et la Fnadepape fera des propositions en ce sens - tous les acteurs devront s'en souvenir.



FNADEPAPE

Contact : www.fnadepape.org
Tél. : 03 83 29 91 81

UN COMITÉ ÉTHIQUE INTERASSOCIATIF POUR LES PERSONNES ÂGÉES

Neuf Ehpad du réseau Fehap ont créé un espace commun neutre pour donner la parole aux résidents et à leur famille, et la porter dans la société.

Pourquoi les 750 000 personnes âgées vivant en établissement n'ont-elles pas de représentation spécifique pour prendre la parole, en direct ou par l'entremise de leurs familles ? Pour Marlène Piubello, directrice de La Roseraie à Bréviandes (Aube), la prise de parole par les professionnels au nom des résidents n'est pas satisfaisante. Le conseil de la vie sociale lui paraît trop restrictif. C'est en réfléchissant à cette question avec neuf de ses collègues de la région de Troyes, qu'une réponse concrète s'est élaborée : la création d'un Comité éthique interassociatif. Éthique pour "décliner la citoyenneté, l'égalité, le respect des personnes et de leurs rythmes de vie". Interassociatif pour souligner l'échange des pratiques et l'ouverture à tous types d'établissement.

AMÉNAGER L'INSTITUTION

Constitué sous une forme associative, le comité comprend majoritairement des représentants des résidents et des familles. Des professionnels et des bénévoles y participent et des personnalités qualifiées extérieures nourrissent la réflexion sur des thèmes précis. La volonté est de débloquent la parole de ceux qui pratiquent l'établissement au quotidien en proposant un espace neutre. Bernard Victoire, président du comité, rappelle les deux règles : "respecter les personnes et les faire participer. En clair, passer de



l'état de consommateur à celui de citoyen". À partir des constats de terrain, la vie en institution est aménagée pour "se rapprocher le plus possible des habitudes de vie antérieures des résidents", explique Marlène Piubello. Ce peut être proposer une tisane en soirée, prévoir une plage horaire pour déjeuner ou des visites aux résidents après 20 heures ou encore favoriser une visioconférence avec les proches ou la possession d'un portemonnaie. Mais c'est aussi organiser un atelier sur les élections à l'approche d'un scrutin.

SECOUER LES CONSCIENCES

Source de bonnes idées concrètes, le comité est également un socle citoyen tourné vers l'extérieur. Son président siège au Collectif interassociatif sur la santé de Champagne-Ardenne pour porter des propositions et "rappeler l'état de citoyen des personnes âgées à l'hôpital", explique Bernard

Victoire. Après une réflexion sur la sécurité sanitaire nocturne des résidents, une expérimentation de télé-médecine est en cours avec l'hôpital de Troyes. A terme, le comité vise sa reconnaissance comme représentant des résidents et de leurs familles au sein de la Commission des relations avec les usagers. "Le regard de candide du comité éthique secoue les consciences des citoyens", estime Marlène Piubello. Quant aux risques pris par les professionnels en laissant regarder leurs pratiques, elle considère que "c'est le prix à payer pour avancer et se renouveler". Son souhait ? Que l'idée essaime dans l'Aube et sur tout le territoire.

L'INTÉRÊT DE LA PRATIQUE

■ Atteindre "la vie bonne, avec et pour les autres, dans des institutions justes". (Paul Ricœur)

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU SERVICE DE LA PAIX SOCIALE

Une formation de médiation socioreligieuse enseigne deux outils citoyens pour considérer les religions et répondre au radicalisme : l'association et la médiation.

Comment un travailleur social, un éducateur de prévention ou un élu local doit-il aborder le fait religieux dans l'exercice de ses missions ? L'association Initiatives, membre du réseau Reness, présente une réponse originale à cette question qui s'impose dans les collectivités, les institutions ou les établissements : sa Faculté libre d'études politiques et en économie solidaire (Flepes-Initiatives) propose, en lien avec l'Université de Strasbourg, deux diplômes universitaires (DU) formant à la médiation socio-religieuse. Depuis 2013, quelque 35 étudiants ont été formés. Pour Isabelle Ullern, doyenne et philosophe, l'objectif est de mettre "à disposition du service public comme de la société civile, des médiateurs spécialisés dans les conflits socioreligieux, capables de susciter la résolution interactive des conflits par les acteurs eux-mêmes et non par un recours réglementaire ou juridique qui, souvent hélas, en augmente la virulence".

UN CADRE ASSOCIATIF ENTRE LAÏCITÉ ET RELIGIONS

L'objectif est de valoriser la dimension civique pour la vie religieuse, en rappelant comment la Constitution française l'a inscrite dans la vie citoyenne : au niveau de la vie communale des cultes. Au quotidien, c'est à ce niveau collectif de la citoyenneté communale que la République laïque assure l'égalité



Travailleurs sociaux, ministres du culte, médiateurs ou élus locaux se forment pour devenir des ambassadeurs de la laïcité

de tous devant la loi, et la liberté de conscience, sans discriminer ni privilégier aucune religion. L'enseignement regarde les religions sous l'angle de l'organisation des cultes garantie par la Constitution, et du statut civil que leur confère la loi de 1905, instituant les "associations cultuelles", replacées ainsi aux côtés des associations de la

loi de 1901. "Notre approche est de ramener les demandes religieuses dans la réalité légale et civique de la vie associative en privilégiant le terrain communal et sa gouvernance sociale car c'est là que se vit la laïcité", explique Isabelle Ullern. Le travail du médiateur est d'inciter les personnes religieuses à se tourner vers les associations cultuelles (lieux de culte, aumôneries, etc.). "En se regardant aussi comme associative, la vie religieuse ne peut plus rester dans un domaine métaphysique abstrait et manipulable au gré de chacun, elle rentre dans l'économie solidaire des territoires", insiste Isabelle Ullern.

UNE DIPLOMATIE LOCALE

En cessant de requérir l'Etat pour régler les conflits de valeurs liés à des attentes ou des choix de vie religieux déconnectés du contrat social et de l'économie sociale, la médiation offre un mode alternatif et citoyen de pacification, dans le cadre civil de la laïcité. Elle permet le dialogue entre discours religieux et non religieux et vise la construction d'une solution au conflit par les protagonistes eux-mêmes, adossés au cadre légal des collectifs religieux et de la commune. L'échelle locale permet de tenir compte du contexte du territoire. Cet exercice de diplomatie replace les associations cultuelles dans leurs responsabilités citoyennes, et inscrit la spiritualité dans ce cadre.

L'INTÉRÊT DE LA PRATIQUE

- Mise en œuvre d'un outil de gouvernance sociale au service de la société civile et du service public
- Solution de résolution collective des conflits, alternative et démocratique
- Expérimentation d'une formation supérieure comme laboratoire d'intelligence sociale



RENESS

Contact : www.reness.fr